

Que les documents recueillis sur le sujet au cours de la dernière session soient renvoyés au comité.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
ROBERT FORTIER

ORDRE DE RENVOI

(Quatrième session—Vingt-huitième législature)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 16 mars 1973:

Suivant l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Auld, appuyée par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
ROBERT FORTIER

(Première session—Vingt-neuvième législature)

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi 14 février 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Auld propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères soit autorisé à étudier les relations du Canada avec les Communautés européennes et à faire rapport à ce sujet.

Que ledit Comité ait le pouvoir de rendre les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il juge nécessaire aux fins de sa mission, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer et à rembourser aux titulaires leurs frais de déplacement et de subsistance, et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer, et